Fiche de données de sécurité – CyclingCeramic Bearing Cleaner

25 novembre 2026

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II modifiée par le règlement (UE) 2020/878.

Produit	Version	Date de révision	Remplace
CyclingCeramic Bearing Cleaner	1.0	25/11/2026	Première édition

Section 1 : Identification du mélange et de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

- Nom commercial : CyclingCeramic Bearing Cleaner
- Référence : CCCLEANER100ML
- Forme du produit : mélange liquide – contenance : 100 ml

1.2 Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées

- Utilisation recommandée : nettoyant dégraissant pour roulements, transmissions et composants mécaniques de vélo.
- Utilisateurs : grand public et professionnels.
- Utilisations déconseillées : aucune connue.

1.3 Fournisseur de la fiche de données de sécurité

CyclingCeramic, 6 route de Blois, 45130 Meung-sur-Loire, France – Téléphone : +33 6 84 94 44 55 – E-mail : contact@cyclingceramic.fr – Site : cyclingceramic.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

Section 2 : Identification des dangers

2.1 Classification du mélange (règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP])

- Danger par aspiration, catégorie 1 : H304.
- Irritation cutanée, catégorie 2 : H315.
- Irritation oculaire, catégorie 2 : H319.

2.2 Éléments d'étiquetage

- Pictogrammes de danger : GHS07 (point d'exclamation), GHS08 (danger pour la santé)
- Mention d'avertissement : Danger
- Mentions de danger : H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 – Provoque une irritation cutanée. H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.

- Conseils de prudence : P101 – En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 – Tenir hors de portée des enfants. P264 – Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 – Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. P301+P310 – EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P331 – NE PAS faire vomir. P302+P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P332+P313 – En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. P337+P313 – Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P362+P364 – Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P501 – Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination agréée.
- Contient : hydrocarbures en C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % d'aromatiques ; 2-butoxyéthanol.
- Emballage destiné au grand public : fermeture de sécurité pour les enfants et indication de danger détectable au toucher (règlement CLP, annexe II).

2.3 Autres dangers

Le mélange n'est pas identifié comme PBT ou vPvB.

Section 3 : Composition / informations sur les composants

3.2 Mélange – composants dangereux

- Hydrocarbures en C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % d'aromatiques – n° CE 926-141-6 – n° REACH 01-2119456620-43 – ≥ 70 % – Asp. Tox. 1 H304.
- 2-Butoxyéthanol (butylglycol) – n° CE 203-905-0 – n° CAS 111-76-2 – n° REACH 01-2119475108-36 – 5 à 14,9 % – Acute Tox. 4 H302 ; Acute Tox. 3 H331 ; Skin Irrit. 2 H315 ; Eye Irrit. 2 H319.
- Amides en C8-18 (nombre pair) et C18 insaturés, N,N-bis(hydroxyéthyl) – n° CE 931-329-6 – n° CAS 68155-07-7 – n° REACH 01-2119490100-53 – 1 à 2,4 % – Aquatic Chronic 2 H411 ; Eye Dam. 1 H318 ; Skin Irrit. 2 H315.

Section 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Contact avec la peau : retirer immédiatement les vêtements et chaussures contaminés, sauf s'ils adhèrent à la peau. Laver immédiatement à l'eau et au savon.
- Contact avec les yeux : rincer l'œil à l'eau courante pendant 15 minutes. Consulter un médecin.
- Ingestion : NE PAS faire vomir. Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.
- Inhalation : soustraire la victime à l'exposition, en assurant sa propre sécurité. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Peau : irritation et rougeur au point de contact.

- Yeux : irritation, rougeur, larmoiement abondant.
- Ingestion : douleur et rougeur de la bouche et de la gorge ; risque de pénétration dans les poumons.
- Inhalation : irritation de la gorge avec sensation d'oppression thoracique, toux ou respiration sifflante.
- Les effets sont immédiats après une exposition de courte durée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats

En milieu professionnel, prévoir un dispositif de rinçage oculaire.

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Utiliser les moyens d'extinction adaptés à l'incendie environnant. Refroidir les récipients à l'eau pulvérisée.

5.2 Dangers particuliers résultant du mélange

La combustion dégage des fumées toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection empêchant le contact avec la peau et les yeux.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles

Porter l'équipement de protection décrit en section 8. Baliser la zone et en interdire l'accès. Retourner les récipients qui fuient, côté fuite vers le haut.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ni les cours d'eau. Contenir le déversement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec de la terre sèche ou du sable. Placer dans un récipient étiqueté et fermé, en vue de son élimination.

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact direct avec le produit. Assurer une ventilation suffisante. Ne pas utiliser dans un espace confiné. Éviter la formation de brouillards. Tenir hors de portée des enfants.

7.2 Conditions d'un stockage sûr

Stocker dans un endroit frais et bien ventilé, récipient bien fermé, dans son emballage d'origine. Tenir à l'écart des oxydants forts et des acides forts.

7.3 Utilisations finales particulières

Aucune en dehors des utilisations indiquées en section 1.2.

Section 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

2-Butoxyéthanol – valeurs limites indicatives de l'UE (directive 2000/39/CE) : 98 mg/m³ (20 ppm) sur 8 h ; 246 mg/m³ (50 ppm) sur 15 min ; mention « peau ». Se référer aussi aux valeurs nationales en vigueur.

8.2 Contrôles de l'exposition

- Mesures techniques : assurer une ventilation suffisante.
- Protection des mains : gants de protection résistants aux produits chimiques (par exemple en nitrile).
- Protection des yeux : lunettes de sécurité.
- Protection de la peau : vêtements de protection en cas d'usage intensif.
- Protection respiratoire : non nécessaire en usage normal avec une ventilation suffisante.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur	Jaune
Odeur	Odeur sucrée
Point d'ébullition	> 35 °C (valeur indiquée par le fournisseur)
Point d'éclair	60 – 93 °C (plage indiquée par le fournisseur)
Inflammabilité	Non inflammable
Densité relative	0,835
Viscosité cinématique	< 20 mm²/s à 40 °C
Solubilité	Aucune donnée disponible
pH	Non applicable
Masse volumique, point de fusion, limites d'inflammabilité, pression de vapeur, coefficient de partage	Aucune donnée disponible

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 à 10.6

- Réactivité et stabilité : stable dans les conditions normales de stockage et de transport.
- Réactions dangereuses : aucune dans les conditions normales.

- Conditions à éviter : chaleur, sources d'inflammation.
- Matières incompatibles : oxydants forts, acides forts.
- Produits de décomposition dangereux : la combustion dégage des fumées toxiques.

Section 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger

- Hydrocarbures C11-C14 : DL50 cutanée (lapin) > 2000 mg/kg ; DL50 orale (rat) > 5000 mg/kg.
- 2-Butoxyéthanol : DL50 orale (rat) 1746 mg/kg ; autre valeur orale 1230 mg/kg ; DL50 cutanée (rat) > 2000 mg/kg.
- Amides C8-18 : DL50 cutanée (rat) > 2000 mg/kg ; DL50 orale (rat) > 5000 mg/kg.
- Mélange : toxicité aiguë non classée ; dangers retenus : irritation cutanée, irritation oculaire, danger par aspiration.
- Symptômes : voir section 4.2.

11.2 Autres dangers

Aucune donnée disponible sur les propriétés perturbant le système endocrinien.

Section 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

- Hydrocarbures C11-C14 : Daphnia magna CE50 48 h > 10 mg/l ; truite arc-en-ciel CL50 96 h > 10 mg/l.
- 2-Butoxyéthanol : poissons CL50 1474 mg/l ; daphnies CE50 ≈ 1800 mg/l ; algues CE50 911 mg/l ; log Pow 0,81.
- Amides C8-18 : poissons CL50 2,4 mg/l ; crustacés CE50 3,2 mg/l.
- Le mélange n'est pas classé dangereux pour l'environnement.

12.2 à 12.7

- Persistance et dégradabilité : facilement biodégradable.
- Bioaccumulation : pas de potentiel de bioaccumulation.
- Mobilité : facilement absorbé par le sol.
- PBT / vPvB : non identifié comme tel.
- Autres effets néfastes : écotoxicité négligeable.

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas jeter à l'égout. Placer dans un récipient adapté et confier à une déchetterie ou à une entreprise spécialisée, conformément à la réglementation locale et nationale.

Section 14 : Informations relatives au transport

14.1 à 14.7

Non réglementé pour le transport (ADR/RID, IMDG, IATA).

Section 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations particulières

- Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP). Tous les composants dangereux sont enregistrés REACH.
- Emballage destiné au grand public : fermeture de sécurité pour les enfants (EN ISO 8317) et indication de danger tactile (EN ISO 11683) obligatoires (CLP, annexe II, parties 3.1 et 3.2).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

Section 16 : Autres informations

- Texte intégral des mentions H et EUH des sections 2 et 3 : H302 – Nocif en cas d'ingestion. H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 – Provoque une irritation cutanée. H318 – Provoque des lésions oculaires graves. H319 – Provoque une sévère irritation des yeux. H331 – Toxique par inhalation. H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Première édition, établie le 25/11/2026 à partir de la fiche de données de sécurité du fournisseur (révision du 10/07/2024). Les informations de cette fiche sont exactes à notre connaissance à la date de publication. Elles sont données à titre indicatif pour une manipulation, une utilisation, un stockage, un transport et une élimination sûrs, et ne constituent ni une garantie ni une spécification de qualité.